

Analyse de produits amincissants en laboratoire par Swissmedic: Les résultats en détail

Les analyses en laboratoire menées par Swissmedic ont montré que 69 (57%) des 122 produits amincissants examinés affichaient des défauts graves:

- Cinq échantillons étaient dépourvus de toute mention d'un principe actif. Dans deux d'entre eux, on a retrouvé un stimulant à base de stupéfiant et l'un de ces deux avait été envoyé conjointement avec un calmant également à base d'un stupéfiant non déclaré.
- 40 échantillons étaient déclarés comme végétaux mais incluaient des substances chimiques, avant tout de la sibutramine. 22 échantillons comprenaient ce principe actif en surdosage, jusqu'à 43 mg, soit le triple de la dose quotidienne maximale admise. 15 échantillons contenaient même deux, voire trois, substances synthétiques. Un produit se composait, outre d'une substance amaigrissante, d'un principe actif stimulant l'érection.
- Quatre échantillons contenaient un principe actif erroné. Deux d'entre eux étaient particulièrement dangereux du fait qu'ils comprenaient, au lieu du principe actif déclaré, le dérivé non étudié cétilistat, dont l'effet sur l'organisme humain n'a pas encore été analysé.
- 20 échantillons se composaient du principe actif déclaré mais en sous-dosage ou surdosage.
- 33 échantillons comportaient le principe actif déclaré dans la quantité annoncée mais il s'agissait dans tous les cas de sibutramine et de rimonabant, deux principes actifs entraînant des effets indésirables potentiellement graves. Par ailleurs, aucun échantillon à base d'un principe actif déclaré n'était accompagné d'une information destinée aux patients. En d'autres termes, il n'était fourni aucune donnée sur le dosage, les restrictions d'utilisation, les effets indésirables, etc.

Seuls six échantillons se sont avérés être effectivement produits à base de plantes et seuls 10 étaient des médicaments originaux incluant le principe actif autorisé orlistat.